DLP 23-5-79106869 2

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-04

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presses : 528 AD

Bulletin n° 8 — 22 mai 1979

CULTURES FRUITIERES

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contamination demeurent importants. Maintenir la protection des variétés sensibles, en renouvelant le traitement lorsque 20 à 25 mm de pluie sont tombés depuis la dernière application.

Compte tenu du développement rapide de la végétation en cette période, l'intervalle maximum entre deux traitements ne doit pas de toute façon dépasser 12 à 14 jours, même si ce seuil de 20 à 25 mm n'était pas atteint.

PUCERONS SUR POMMIERS ET POIRIERS

De petites colonies se sont formées. Observer le feuillage et, si nécessaire, profiter du traitement anti-tavelure pour lutter aussi contre ces insectes.

ACARIENS (araignées rouges)

L'éclosion des oeufs d'hiver est presque terminée. Les vergers infestés d'acariens qui n'auraient pas encore été traités contre ces ravageurs devront l'être sans tarder.

PSYLLES DU POIRIER

Des attaques sont constatées dans certains vergers. Si la présence de larves était remarquée, intervenir avec l'un des produits suivants : Amitraze (Tudy, Maïtac); Décaméthrine (Décis); Fenvalérate (Sumicidin); Monocrotophos (Azodrin, Nuvacron).

GRANDES CULTURES

MALADIES ET RAVAGEURS DES CEREALES

BLE D'HIVER : Stade végétatif moyen : dernière feuille visible.

Un net développement du piétin-verse et de la fusariose a été constaté depuis notre précédent bulletin :13 % des parcelles suivies au sein du réseau céréales atteignent ou dépassent le seuil d'intervention (plus de 20 % des talles atteintes). En cas d'attaque, un traitement contre les maladies du pied ne peut plus être envisagé que sur les parcelles les plus tardives (stade deux noeuds).

Quelques cas de rouille jaune ont été signalés dans la région de Lamballe (22). Il convient donc de surveiller particulièrement les cultures de la zone littorale de St-Brieuc à Matignon. Intervenir dès l'apparition des premiers symptômes (petites pustules jaune-orangé disposées en stries serrées sur les feuilles) avec une spécialité à base d'oxycarboxine, de triadiméfon ou de tridémorphe.

.../...

P. 127

Les taches de septoriose, fréquentes en tous secteurs sur les feuilles de la base, ne justifient pour le moment aucun traitement.

Les cultures sont indemnes de pucerons. L'emploi d'insecticide seul ou en association avec un fongicide ("traitement mixte") est donc à proscrire.

ORGE D'HIVER - ESCOURGEON : Stade végétatif moyen : épiaison

Un deuxième traitement contre la rhynchosporiose peut être entrepris sur les parcelles traitées courant montaison. Sur les parcelles encore non traitées, une intervention au stade actuel ne sera effectuée qu'en cas d'attaque sur les deux dernières feuilles. Absence de pucerons.

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

SEMIS DE CHOUX EN PEPINIERES

Les jeunes choux en pépinières sont assez fréquemment atteints par divers champignons, les uns provoquant la maladie du "pied noir", d'autres, des taches sur feuilles, dues notamment au mildiou.

Par ailleurs, de nombreux insectes (altises, pucerons, larves de la mouche du chou, de divers charançons ...) peuvent occasionner des dommages sensibles.

Pour protéger les plants de choux contre ces attaques, il est nécessaire de mettre en oeuvre les moyens de lutte suivants :

1°) - Rotation : Eviter d'implanter la pépinière dans un endroit où il y a eu une crucifère (choux, colza ...) depuis moins de trois ans.

2°) - Traitement du sol

- avant semis : la préparation superficielle du sol sera précédée d'un traitement insecticide avec l'un des produits suivants :

  - Bromophos éthyl ..... 54 g de m.a. à l'are (Nexagan)
  - Chlorfenvinphos ..... 60 g " " (Birlane, Psilatox)
  - Diazinon .... 80 g " " (Basudine 10 G, Umuter D)
  - Diéthion .... 50 à 60 g " " (Hylémox poudre, Rhodocide)
  - Trichloronate .... 25 g " " (Phytosol)

- après semis : Réaliser un arrosage léger du sol avec une préparation contenant 16 g de Mancozèbe (Dithane M 45, Sandozèbe) ou 16 g de Zinèbe (nombreuses spécialités) pour 10 l d'eau, sur environ 10 m2.

3°) - Traitement de la semence : Opérer par brassage des graines avec l'une des nombreuses spécialités fongicides proposées dans le commerce pour cet usage.

4°) - Traitements de la levée à l'arrachage : Effectuer toutes les deux semaines une pulvérisation de bouillie préparée avec l'un des fongicides suivants : Mancozèbe, Manèbe, Propinèbe ou Zinèbe, auquel il convient d'ajouter un insecticide à base de Parathion ou de Phosalone.

G. CHERBLANC
Chef de la Circonscription
phytosanitaire "Bretagne"

Dernière note : Bulletin n° 7 du 8 mai 1979

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "BRETAGNE"
280 rue de Fougères - 35000 RENNES

CONCOURS POUR LA DETECTION DES PREMIERES TACHES DU MILDIOU SUR POMMES DE TERRE DE SEMENCE ET DE CONSERVATION
ANNEE 1979

Afin de lui permettre de mieux suivre l'évolution du Mildiou dans sa zone d'action, la Station d'Avertissements Agricoles "Bretagne" organise un concours en vue de rechercher les premières taches de Mildiou dans les cultures de pommes de terre de semence et de conservation de plein champ.

Ce concours est ouvert à toute personne se conformant au règlement ci-après :

REGLEMENT DU CONCOURS

1) - Le concours concerne les 4 départements suivants : Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan et Ille-et-Vilaine.

2) - Dans chacun de ces départements, deux prix sont attribués, soit un prix de 75 F à la première personne qui aura trouvé une tache de Mildiou, et un prix de 60 F à la seconde.

3) - Toute personne participant au concours devra prélever la feuille, ou partie de feuille ou de tige, portant la tache imputée à une attaque de Mildiou, et l'envoyer pour vérification, entre deux buvards légèrement humides, sous enveloppe, à l'adresse suivante :

Station d'Avertissements Agricoles
280 rue de Fougères - 35000 RENNES

Seuls seront retenus les envois dont les taches auront été reconnues effectivement provoquées par le Mildiou.

4) - L'envoi de l'échantillon devra être accompagné d'une fiche de renseignements, dont le modèle figure au verso.

5) - Il ne sera pas attribué plus d'un prix par commune.

P128

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Nom et prénom :
- Profession :
- Adresse complète :
- Commune où est située la culture :

  Lieudit :
- Variété sur laquelle ont été observées les premières taches :
- Date de la levée : Hauteur des fanes :
- Situation des premières taches : (1) Feuilles basses - feuilles du milieu - Feuilles du sommet - sur la tige -
- Intensité de l'attaque au moment de la découverte des premières taches (1) :
  - Une tache : sur un pied - sur plusieurs pieds
  - Plusieurs taches : sur un pied - sur plusieurs pieds
- Situation de la parcelle (1) : plaine - cuvette - plateau - côteau
- Exposition de la parcelle :
- A quelle année remonte le culture de pommes de terre immédiatement antérieure à celle de cette année sur la même parcelle :
- Date de la découverte :

(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles